



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 99831

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le rapport d'étape de Monsieur Thierry Lepaon, préfigurant la création d'une Agence de la langue française, qui préconise la disparition de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). À la suite de cette proposition, les salariés de l'ANLCI qui contribue, en fédérant de nombreux partenaires, à faire reculer l'illettrisme en France depuis des années, sont très inquiets non seulement pour leur avenir, mais aussi pour la place qu'entend donner le Gouvernement à la lutte contre l'illettrisme en France dans les années futures. Aussi il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce domaine, puisque le Président de la République s'était engagé le 12 mai 2016, auprès des salariés de cette institution, à ce que l'existence de l'ANLCI ne soit en aucun cas remise en cause par la création de l'Agence de la langue française.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99831

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8151

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)